

DEMANDE DE PERMIS CLÔTURE HAIE ET MURET

DATE DE RECEPTION



PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des dix (10) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape neuf (9);
- ▶ Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment;
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- ▶ Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la **demande est complète**
- ▶ **Ce formulaire est pour les clôtures, murets et haies, mais pas pour les clôtures entourant une piscine**

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

| | |
|---------------|--|
| Nom de la rue | |
| Numéro du lot | |

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

| | | | |
|------------------|--|-------|-------|
| Nom complet | | | |
| Adresse complète | Code postal | | |
| No. téléphone | () - | () - | () - |
| Adresse courriel | (La façon la plus efficace pour communiquer avec vous) | | |

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

| | | |
|--------------------|------------------------------|------------------------------|
| Même que requérant | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Nom complet | | |
| Adresse complète | Code postal | |
| No. téléphone | () - | () - |

4 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX

| | | | |
|------------------|-------------|-------|-------|
| Nom | | | |
| Adresse complète | Code postal | | |
| No. téléphone | () - | () - | () - |

5

ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX

| | | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| Date prévue du début des travaux | | Date prévue de la fin des travaux | |
| Valeur des travaux | | | |

6

NORMES

Matériaux permis

| | | |
|--|--|--|
| Clôtures de métal : <i>Les clôtures de métal doivent être de conception et de finition propre à éviter toute blessure. Les clôtures de métal sujettes à la rouille doivent être peinturées au besoin. Les clôtures de tôle ne sont permises que pour les usages commerciaux, industriels, publics ou agricoles et seule la tôle prépeinte à l'usine est autorisée.</i> | Clôtures de bois : <i>Les clôtures de bois doivent être confectionnées de bois plané, peint, vernis, traité ou teinté. Il est toutefois permis d'employer le bois à l'état naturel dans le cas des clôtures faites avec des perches de bois.</i> | Mailles de fer : <i>Les clôtures en mailles de fer, d'aluminium ou recouvertes de vinyle ne sont permises dans la cour avant que pour les cours d'école, les terrains de jeux, les aires d'entreposage, les usages industriels et les utilités publiques. Dans les autres cas, elles ne sont permises que dans les cours latérales et arrière.</i> |
| Clôtures de plastique : <i>Les clôtures dont les éléments sont fabriqués de matière plastique telle la résine de synthèse ou le PVC (chlorure de polyvinyle) sont autorisées.</i> | Murets : <i>Les murets doivent être faits de pierres, de briques, de pavés imbriqués ou de poutres de bois traité. Dans certain cas, il doit y avoir une certification de la part d'un ingénieur.</i> | Finition <i>La finition et l'agencement des matériaux doivent être similaires sur les deux faces de la clôture.</i> |

Matériaux prohibés

- Fil de fer barbelé***
- Fil électrifié***
- Clôture à neige***
- Broche à poulet
- la tôle non prépeinte à l'usine
- le plastique ondulé et autres matériaux semblables
- L'utilisation de pneus pour la construction d'un muret ou d'un mur de soutènement est également strictement interdite

***Certaines exceptions existent, veuillez communiquer avec les services techniques pour avoir les détails

Implantation

L'implantation d'une clôture, haie ou muret peut être implanté sur la ligne de propriété

Exception

Emprise de la rue :

Aucune haie ne doit empiéter ou projeter dans l'emprise de la voie de circulation.

Borne-Fontaine :

Il doit être conservé un espace libre d'une largeur minimale de 1,5 mètre entre toute clôture, haie ou muret et une borne-fontaine.

Hauteur maximale

En cour avant : 1 mètre

Pour tous les types de clôture, haie et muret

*** Exeption pour les lots de coin, voir le croquis au point 7 ***

En cours latérales et arrière :

la hauteur maximale des clôtures et murets est de **1,8 mètre**. La hauteur des haies n'est pas réglementée.

Exception

Lot de coin :

pour la partie de la cour arrière située dans la marge de recul avant, la hauteur maximale des clôtures, haies et murets est de 1,8 mètre;

Triangle de visibilité :

À l'intérieur du triangle de visibilité, aucune construction, clôture, haie ou autre aménagement ne doit excéder 90 cm de hauteur mesurée par rapport au niveau du centre de la rue.

Aire d'entreposage extérieur :

pour les usages d'utilités publiques, pour les usages commerciaux comportant des aires d'entreposage extérieur et pour les usages industriels, la hauteur maximale d'une clôture, dans la cour avant, est de 2 mètres et de 3 mètres dans les cours latérales et arrière.

Voir croquis point 7

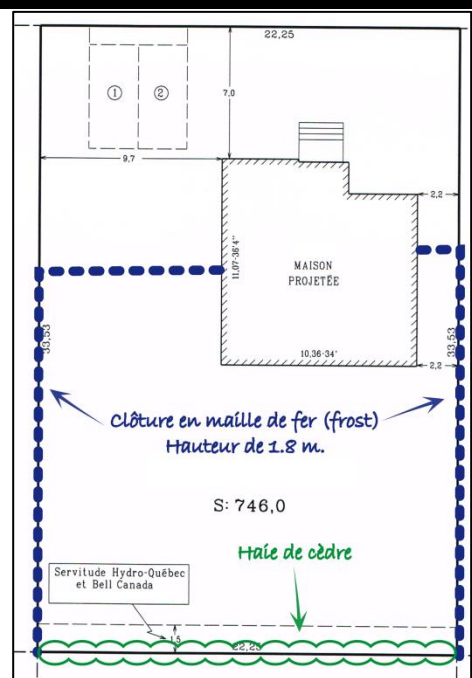
7

DÉTAIL DE LA CLÔTURE

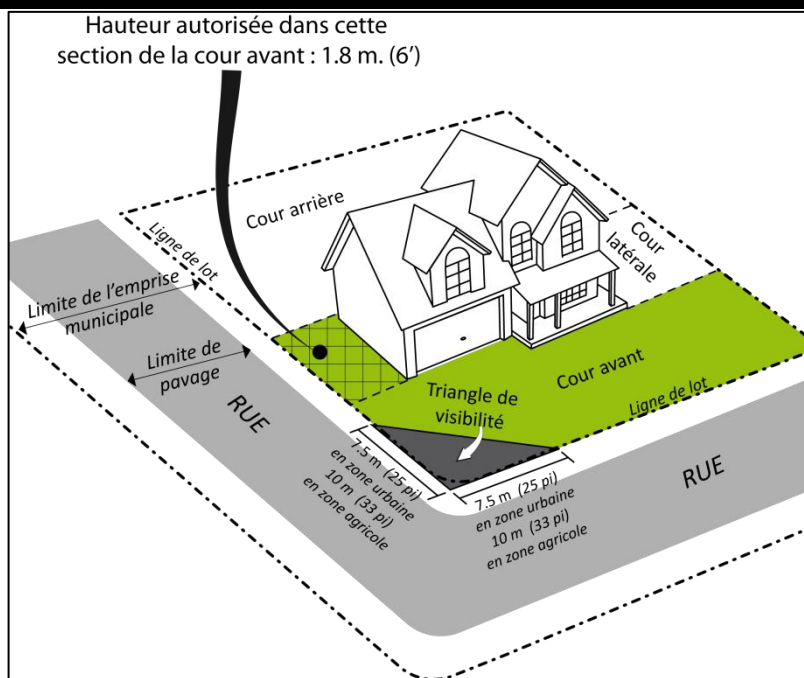
| | | |
|--|---|--|
| Matériel : | | |
| Implantation : <i>Veillez fournir un plan avec la localisation de la clôture tel que montré en exemple au point 7</i> | Borne-fontaine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Terrain de coin Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| Hauteur : | Cours avant | Cours latérale droite |
| | Cours arrière | Cours latérale gauche |
| Clôture entourant une piscine : | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui veuillez plutôt remplir le formulaire approprié : <i>Formulaire pour les piscines</i> | |

8

EXEMPLE DE CROQUIS À FOURNIR



EXEPTION POUR LOT DE COIN



9

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (*autorisation*) du propriétaire actuel, si nécessaire.
- Un plan montrant la localisation au point sept (7).

10

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature _____

Date _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.